septembre 2016

RGE

Elaboration du label « Négoce Partenaire RGE »

Dans le cadre du plan « Nouvelle France Industrielle » mis en place par le Ministère de l'Economie visant notamment à la modernisation de l'appareil productif, une charte d'engagement du réseau des négociants grossistes en matériaux du bâtiment afin de « *valoriser des solutions technologiques destinées à optimiser la performance énergétique des bâtiments et d'accompagner la montée en compétence des professionnels* » a été ratifiée entre les organisations professionnelles du négoce, la FFB, la Capeb et les Ministères concernés (Ecologie et Environnement).

Désormais, un comité de pilotage placé sous la direction de Jacques Pestre, membre du comité directeur de la FNBM, va s'attacher à bâtir un cahier des charges qui permettra aux entreprises de distribution remplissant les critères issus de cette charte de pouvoir bénéficier du label « Négoce Partenaire RGE ».